

Caractéristiques du projet

Administrateur ayant délivré l'autorisation Administrateur Régional

Rues concernées Place de Rochefort (Forest),
Avenue du Roi (Saint-Gilles),
Avenue du Roi (Forest)

Maître d'ouvrage (Impétrant pilote) DITP-ARS

Impétrants coordonnés DITP-ARS

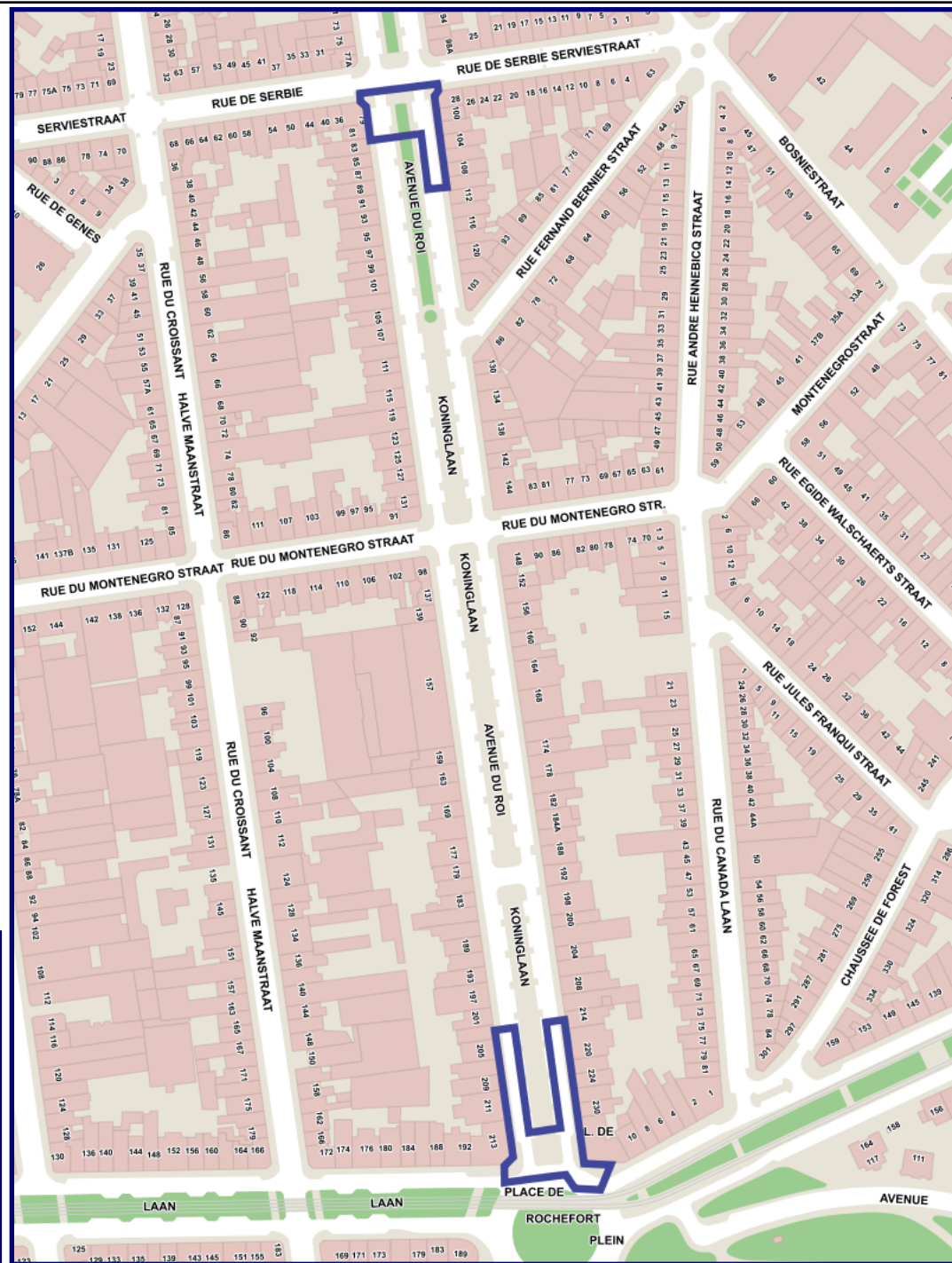
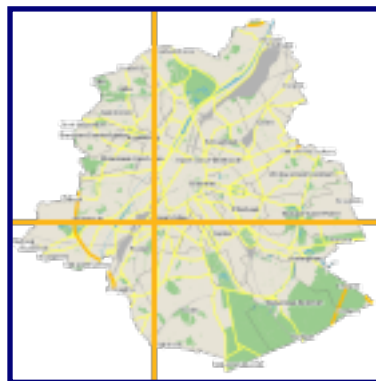
Nature du chantier Travaux de voirie et d'infrastructure

Calendrier Voir phases

Contact joignable 24h/24 et 7j/7 pour signaler un danger lié au chantier



Scannez le QR code
pour plus
d'information



Carte	N°	Nom	Description des travaux	Début	Fin	Durée autorisée	Impacts	Gestionnaire de chantier
	1	Rochefort - P1 - IMPAIR		21/11/2021	21/12/2022	10 Jours Ouvrables	Cycliste Berme Stationnement Piéton Bus Véhicule (<3,5T) Poids lourd (> 3,5T)	
		Phase 1 Coupe 1-1'	Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de la place de Rochefort et l'Avenue du Roi côté impair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Rue du Montenegro, Rue du Canada, Avenue du Parc. Les piétons seront maintenus en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1,50mètres. Les cyclistes seront renvoyés en voirie et devront suivre la déviation automobile. L'accès aux propriétés riveraines, aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.					
	2	Rochefort - P2 - PAIR		17/01/2022	28/01/2022	10 Jours Ouvrables	Cycliste Berme Stationnement Piéton Véhicule (<3,5T) Poids lourd (> 3,5T)	DE RUYCK Mathieu 022041618 mderuyck@sprb.brussels
		Phase 2 Coupe 2-2'	Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de la place de Rochefort et l'Avenue du Roi côté pair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Avenue Wielemans Ceuppens, rue du Croissant et rue du Montenegro. Un cheminement mixte piéton et cycliste sera mis en place en trottoir sur une largeur minimum utile à 2.20mètres. L'accès aux propriétés riveraines, aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.					
	3	Serbie - P1 - IMPAIR - Plateau		21/11/2021	21/12/2022	3 Jours Ouvrables	Cycliste Berme Stationnement Bus Véhicule (<3,5T) Poids lourd (> 3,5T)	
		Phase 3 Coupe 3-3'	Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de l'Avenue du Roi et la Rue de Serbie côté pair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Rue de Serbie, Rue du Croissant et rue du Montenegro. Un cheminement piéton sera mis en place en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1,50mètres. L'accès aux propriétés riveraines, aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.					



4	Serbie - P2 - PAIR - Arrêt	21/11/2021	07/02/2022	10 Jours Ouvrables	Cycliste Berme Stationnement Piéton Véhicule (<3,5T) Poids lourd (> 3,5T)
---	----------------------------	------------	------------	--------------------	--

Phase 4
Coupe 4-4'

Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de l'Avenue du Roi et la Rue de Serbie côté impair . La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via rue du Montenegro, Rue Andre Hennebicq, rue de Serbie. Un cheminement piéton sera mis en place en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1.50mètres. L'accès aux propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.